



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le douze décembre à dix-neuf heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe

M. LEROUGE Christian, Mme TESSIER Laurence, M. LATHAM Amaury,
M. SEHET David, Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG Vanessa,
Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice -
M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David -
Mme COUVREUR Laëtitia - M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne
pouvoir à Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 01/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : TRIBUNE DU TERRAIN DE FOOT – ACTUALISATION.

Par délibération N° 2021-12-10-10 en date du 10 décembre 2021, le Conseil Municipal a validé le projet de reconstruction d'une tribune sur le terrain de foot pour un montant total prévisionnel (démolition préalable comprise) de 21 843,60 €TTC.

Toutefois, ce projet devant en fait être soumis à l'intervention d'un architecte, il a donc dû faire l'objet d'une réévaluation à 50 000,00 €TTC (dont démolition) lors de l'inscription des crédits budgétaires en dépenses pour opérations d'équipement dans le cadre du vote du Budget Primitif 2022 par délibération N° 2022-04-04-06 en date du 04 avril 2022.

Or, l'enveloppe définitive (67 733,50 €TTC dont démolition), dont détail ci-après, s'avère finalement supérieure à cette dernière réévaluation :

Tribune du terrain de foot - ACTUALISATION	HT	TTC	Réalisé
Démolition	2 500,00 €	3 000,00 €	100,00%
Maîtrise d'Œuvre (EURL Atelier d'architecture Pascal SEJOURNE)	5 040,00 €	6 048,00 €	68,85%
Travaux	48 904,58 €	58 685,50 €	
Terrassement / Maçonnerie / Cheminement PMR (EURL CP MACONNERIE)	16 247,58 €	19 497,10 €	
Charpente bois / Bardage bois / Couverture (MOREL BATIMENTS)	27 657,00 €	33 188,40 €	
Garde-corps (estimation)	5 000,00 €	6 000,00 €	
TOTAUX	56 444,58 €	67 733,50 €	

Il convient donc de valider cette opération telle que résumée ci-dessus :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. LATHAM) :

- **APPROUVE** la nouvelle enveloppe – définitive – relative au projet de reconstruction d'une tribune sur le terrain de foot dont maîtrise d'œuvre (par l'EURL Atelier d'Architecture Pascal SEJOURNE) et ensemble des travaux (dont Terrassement / Maçonnerie / Cheminement PMR, par l'EURL CP MACONNERIE – et - Charpente bois / Bardage bois / Couverture, par MOREL BATIMENTS), telle que détaillée ci-dessus : 56 444,58 €HT (soit 67 733,50 €TTC).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE**.

Rendu Exécutoire après Dépôt



en Préfecture
le **16 DEC. 2022**
et Publication ou Notification
du

le Maire

